



Brèves ...

 Le parlement vient d'adopter définitivement le très attendu projet de loi sur la consommation qui donne le droit aux associations de consommateurs d'intenter des actions de groupe.

Cette action permet de regrouper, dans une seule procédure, les demandes de réparation émanant d'un grand nombre de consommateurs. Pour éviter les dérives, le projet de loi prévoit que tout recours en justice devra être mené par l'une des 16 associations agréées de défense des consommateurs.

Malheureusement, sont exclus du champ de l'action de groupe, les domaines **de la santé et de l'environnement**.

Parmi les autres mesures importantes, la loi votée permet également de créer des identités géographiques protégées (IGP) pour les produits artisanaux et manufacturés, à l'image de celles déjà existantes pour les produits alimentaires.

 Autre nouvelle du Parlement : lors de l'examen de la loi visant la contrefaçon, les députés ont adopté un amendement excluant les semences de ferme du champ d'application de la proposition. Il reste désormais à modifier les lois sur le brevet et le certificat d'obtention végétale afin qu'aucune semence de ferme ou paysanne, aucun animal et aucune préparation naturelle qui sont produits à la ferme pour l'usage de la ferme ne puissent être considérés comme des contrefaçons. Espérons que ce sera chose faite lors du prochain débat sur la Loi d'avenir agricole.

Une deuxième chance pour la décentralisation

Avec le « pacte de responsabilité », l'autre annonce importante de la conférence de presse de François Hollande de ce début d'année, a porté sur les collectivités territoriales. Cette déclaration, après d'autres, a très sérieusement relancé le débat sur la décentralisation, le renforcement des Régions, l'indispensable débat sur la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de collectivités.

Cette annonce du Président confirme les orientations déjà indiquées par le Premier Ministre lors de sa venue à Rennes pour la signature du Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Nous avons donc maintenant une deuxième chance et il faut espérer que la Bretagne saura se saisir de l'occasion pour redonner un nouvel élan à ses revendications historiques et sa volonté de mieux maîtriser les outils de son destin.

Mais cette annonce de la relance des perspectives de décentralisation par le Président de la République se place également dans le contexte de la recherche de 50 milliards d'économie sur le budget de l'Etat. Et cette réalité nous ramène à certaines questions de fond et de choix politiques de l'Etat et des collectivités.

En France, L'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale vient de remettre son rapport annuel au gouvernement. Le constat est alarmant : 13,5% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté dont un pourcentage important de travailleurs.

« La France sera forte si elle reste solidaire. Si elle [...] réduit la pauvreté » a rappelé le chef de l'Etat lors de ses vœux. Il est important de le souligner car cette phrase précise bien en faveur de quel public les efforts doivent être faits. Et si un choc de simplification est nécessaire, il doit d'abord concerner l'accès aux prestations sociales, le soutien aux travailleurs modestes l'accès au logement social et aux services de soins et de santé.

Dans le même esprit, il en va du Pacte de responsabilité, comme du Pacte d'Avenir pour la Bretagne. Les mesures structurelles, les aides financières conséquentes en faveur des entreprises doivent être assujetties à des conditions, et des contreparties sociales. Il n'est pas concevable de distribuer de l'aide publique à guichet ouvert sans engagements.

Certes, les discussions sont placées sous haute pression. Et ce d'autant plus que l'extrême droite et la droite extrême accélèrent leur stratégie de tension pour mieux engranger les mécontentements lors des échéances électorales à venir.

C'est la raison pour laquelle, contre toute tentation de facilité apparente, il est nécessaire de continuer à agir et expérimenter au niveau régional comme dans chaque territoire des modèles économiques prenant en compte la question des ressources, des rémunérations satisfaisantes, des conditions de travail correctes. Des modèles économiques qui soient aussi économes en énergie et en gaz à effets de serres. L'écologie est le moteur de l'économie de ce 21ème siècle. Il en va de notre avenir économique mais aussi du vivre ensemble dans une région fière de ses racines, de sa diversité culturelle mais qui ne pourra être solidaire que si elle est visionnaire.

Un budget sous contrainte

Rendez-vous traditionnel pour le Conseil Régional en chaque début d'année, le vote du budget. Un moment où la majorité vérifie sa cohésion et où les différents groupes d'élus s'expriment sur les meilleures mesures à prendre face à la crise. Ambiance un peu particulière pour cette année 2014, alors que les intempéries frappent encore durement la Bretagne et que la fameux Pacte d'Avenir se met en place.

Continuité

Depuis plusieurs années, la majorité régionale s'est attachée à anticiper les efforts d'investissements importants à venir. Nous y sommes aujourd'hui et même s'il nous faut bien constater que la Bretagne, périphérique et maritime, mériterait d'être mieux soutenue par l'Etat, le budget 2014 est marqué par un montant d'investissement en très nette augmentation : +8% en 2014.

Accessibilité

Ainsi, cette année, la Région consacre près de 170 millions d'euros au chantier de **Bretagne grande vitesse**. Cela représente plus du quart de ses investissements. Cette arrivée de la grande vitesse en Bretagne est accompagnée d'un programme de modernisation des gares et par un service TER accru avec de nouvelles rames en cours d'acquisition.

Dans le même temps, 220 millions d'euros sont consacrés au développement du port de Brest principalement pour l'accueil des énergies marines renouvelables.

En outre, 30 millions d'euros de financement régional sont dédiés aux travaux de déploiement de la fibre optique (dans le cadre de l'accès au très haut débit) ou à l'accélération de l'achèvement des travaux de la route nationale 164.

Economie

Les moyens en faveur de la modernisation des outils productifs augmentent de 10 % afin de mettre en œuvre les grands axes du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne. En outre, 500 places de formation supplémentaires sont proposées en 2014.

Les territoires

Pour la politique territoriale de la Bretagne, l'année 2013 était une année de transition. Après un bilan de la contractualisation précédente et des réunions de concertation des 21 Pays de Bretagne, le Conseil Régional a débattu de la méthode d'élaboration des futurs contrats et des grands principes autour desquels s'appuiera la future politique de la Région.

Objectif : signature des contrats avec les Pays à la fin du premier semestre 2014. Cela représentera un montant global de 266 millions d'euros sur six années.

Chiffres clés :

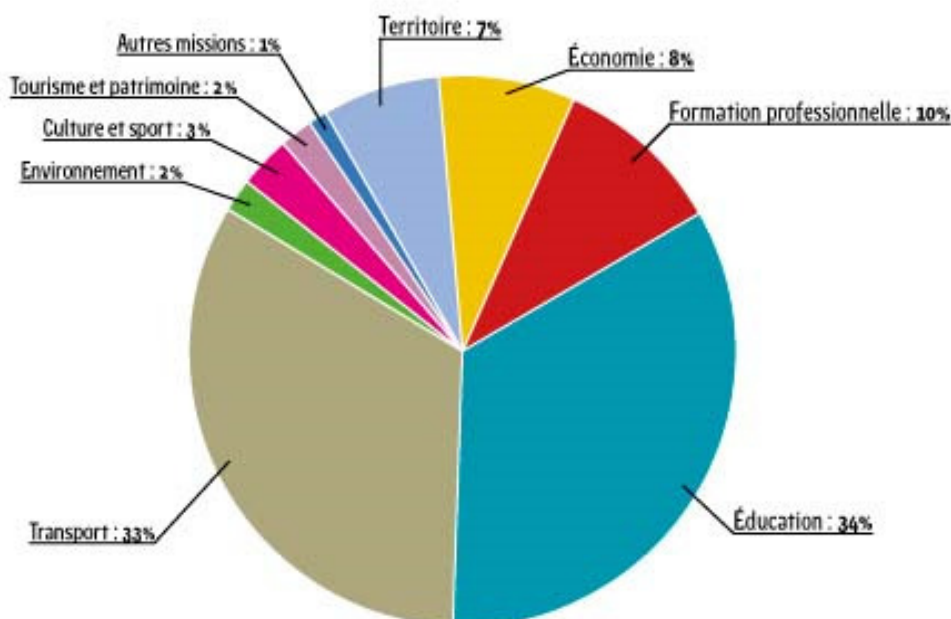
Des recettes une baisse

La baisse des dotations de l'Etat et la réforme du financement de la formation professionnelle ont pour effet de réduire les ressources de 1,5 %. En outre, les recettes fiscales de la Région, déjà structurellement très faibles, se tassent encore un peu plus.

Quelques chiffres à retenir

- Montant global du budget 2014 : **1,39 milliards**.
- + **8,5 %** de hausse des dépenses d'investissement.
- + **1,26 %** de hausse des dépenses de fonctionnement.
- + **10 %** du budget en investissement
- montant des **autorisations d'emprunt** : **336 millions d'euros**, soit 100 de plus qu'en 2013,

BUDGET PRIMITIF 2014 - DÉPENSES



CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE / SESSION DE JANVIER 2014

Déclaration de politique générale,

Marie-Pierre Rouger, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Avec le « pacte de responsabilité », l'autre annonce importante de la conférence de presse de François Hollande de ce début d'année, a porté sur les collectivités territoriales. Cette déclaration, après d'autres, a très sérieusement relancé le débat sur la décentralisation, le renforcement des Régions, l'indispensable débat sur la répartition des responsabilités entre les différents niveaux de collectivités.

Cette annonce du Président confirme les orientations déjà indiquées par le Premier Ministre lors de sa venue à Rennes pour la signature du Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Je ne reviendrai pas sur la mécanique, ou plutôt la recette qui permettra de réduire le mille-feuille. Mais je souligne au passage la pertinence de la proposition d'Assemblée de Bretagne du député finistérien Jean Jacques Urvoas qui a le mérite de proposer une perspective claire pour la Bretagne mais aussi pour d'autres régions. Face à cela, nous connaissons déjà les points de blocage et toutes les résistances qu'a révélées l'élaboration des lois de décentralisation depuis 2012.

Nous avons maintenant une deuxième chance et je ne doute pas que la Bretagne saura se saisir de l'occasion pour redonner un nouvel élan à ses revendications historiques et sa volonté de mieux maîtriser les outils de son destin.

Mais je note néanmoins que cette annonce de la relance des perspectives de décentralisation par le Président de la République se place également dans le contexte de la recherche de 50 milliards d'économie sur le budget de l'Etat. Et cette réalité nous ramène à certaines questions de fond et de choix politiques de l'Etat et des collectivités, de notre collectivité.

En France, L'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale vient de remettre son rapport annuel au gouvernement. Le constat est alarmant : 13,5% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté dont un pourcentage important de travailleurs.

. « La France sera forte si elle reste solidaire. Si elle [...] réduit la pauvreté » a rappelé le chef de l'Etat lors de ses vœux. Il est important de le souligner car cette phrase précise bien en faveur de quel public les efforts doivent être faits. Et si un choc de simplification est nécessaire, il doit d'abord concerner l'accès aux prestations sociales, le soutien aux travailleurs modestes l'accès au logement social et aux services de soins et de santé.

Dans le même esprit, il en va du Pacte de responsabilité, comme du Pacte d'Avenir pour la Bretagne. Les mesures structurelles, les aides financières conséquentes en faveur des entreprises doivent être assujetties à des conditions, et des contreparties sociales. Il n'est pas concevable de distribuer de l'aide publique à guichet ouvert sans engagements.

Dans quelques jours, le 18 février, aura lieu la conférence sociale concernant le Pacte d'Avenir. Espérons que ces préoccupations essentielles portées par les organisations syndicales dans les territoires concernés par la crise bretonne seront prises en compte. Je ne doute pas, Monsieur le Président, que vous y serez attentif.

Les mesures en faveur de l'agriculture seront débattues immédiatement après. Il s'agit d'une question essentielle pour l'avenir de notre région, mais qui doit également tenir compte des nouvelles perspectives apportées par la future loi d'orientation de l'agriculture. Des perspectives économiques évidemment, mais autour d'objectifs environnementaux et sociaux. Car c'est l'emploi paysan et l'emploi dans le secteur agro-alimentaire qui sont en jeu à l'heure où les chiffres du chômage continuent malheureusement d'atteindre des niveaux très préoccupants.

La loi d'orientation comme le Pacte d'Avenir doit permettre de soutenir les paysans qui veulent changer de système, de favoriser l'installation et de stopper l'industrialisation de l'agriculture.

Certes, les discussions sont placées sous haute pression. De nouvelles annonces aux salaisons Jean Caby à Lampaul-Guimiliau sont encore venues accroître les inquiétudes des salariés et des territoires, tandis que Doux et Tilly-Sabco continuent à faire porter sur leurs fournisseurs et leurs salariés l'essentiel des efforts pour maintenir leurs entreprises à flot. Et c'est dans ce contexte que l'extrême droite et la droite extrême accélèrent leur stratégie de tension pour mieux engranger les mécontentements lors des échéances électorales à venir.

C'est la raison pour laquelle, contre toute tentation de facilité apparente, il est nécessaire de continuer à agir et expérimenter au niveau régional comme dans chaque territoire des modèles économiques prenant en compte la question des ressources, des rémunérations satisfaisantes, des conditions de travail correctes . Des modèles économiques qui soient aussi économes en énergie et en gaz à effets de serres. L'écologie est le moteur de l'économie de ce 21ème siècle. Il en va de notre avenir économique mais aussi du vivre ensemble dans une région fière de ses racines, de sa diversité culturelle mais qui ne pourra être solidaire que si elle est visionnaire.

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE / SESSION DE FEVRIER 2014

Economie-Agriculture / Mission II

Emile BIHAN, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Dans l'ensemble nous soutenons les objectifs présentés concernant le développement économique. Nous tenons cependant à formuler un certain nombre de remarques.

Nous rappelons notre attachement à la gouvernance de l'action économique de la Région par les élus et pour nous cette gouvernance ne doit donc pas être externalisée.

Le contexte budgétaire contraint actuel entraîne une obligation de suivi et de sélection des projets de R&D effectivement soutenus par la région, avec des contrats clairs d'objectifs et de moyens, et la mise en place d'indicateurs de suivi en termes d'emplois notamment.

Concernant l'économie sociale et solidaire, programme 225, si nous constatons avec satisfaction une évolution positive et continue depuis le début de la mandature, il nous semble néanmoins important de clarifier le périmètre exact de l'ESS, et je souhaiterais que ceci soit effectif dans le futur projet de loi Hamon sur l'ESS.

Aujourd'hui en effet il suffit d'être doté de la structure juridique coopérative ou mutuelle pour relever de l'Economie Sociale et Solidaire. Ainsi par exemple tout le monde a pu apprécier le caractère social et solidaire d'une certaine coopérative agricole lors du conflit Gad en 2013.

Les coopératives agricoles ainsi que les banques mutuelles ont désormais des fonctionnements pratiquement similaires aux structures purement privées équivalentes. Il semble donc abusif de les compter dans la même catégorie que les structures réellement sociales et solidaires.

Par ailleurs, pour les attributions en CTE (Comités techniques économiques) il nous semble qu'une différenciation de l'accompagnement financier de la Région -en fonction du dynamisme et des projets menés par pays- serait plus juste et plus motivante pour les pôles ESS en question.

Pour le programme 242, l'économie maritime, il nous paraîtrait important d'y inclure le port de Brest et ses aménagements en cours et notamment le développement d'une structure commerciale de haut niveau dédiée à la prospection et la concrétisation des implantations industrielles pour les énergies marines renouvelables.

Concernant l'agriculture, pour les programmes 231 et 232 nous en approuvons les grandes lignes qui sont dans la continuité de la Nouvelle Alliance, à savoir renouveler les générations, moderniser les outils de production, développer l'agriculture biologique et herbagère, développer le lien entre les citoyens les territoires et l'agriculture, et développer la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire.

Il y a des pertes d'emplois massives, mais souvent invisibles : celles des paysans qui arrêtent leur exploitation. Pour tenter d'enrayer ce phénomène, il nous paraît important de susciter et de soutenir le développement de l'information sur la transmission, de sensibiliser les cédants pour anticiper et mieux préparer les transmissions, en complément des actions dédiées aux installations. En effet dans les années qui viennent, plus de 30 % des exploitations agricoles vont changer de main. Cela ne doit pas être un facteur d'agrandissement et de baisse du nombre d'exploitants. L'objectif du maintien d'exploitations de taille moyenne va à l'encontre du toujours plus grand, toujours plus gros qui a malheureusement été confirmé par le décret sur l'agrandissement des élevages porcins.

Une des priorités du Conseil régional concernant la modernisation est la performance énergétique et l'autonomie des exploitations. Je voudrais sur ce sujet faire un point particulier sur les serres de maraichage qui se développent de manière significative, je le constate particulièrement autour de Brest pour les tomates et les fraises. L'évolution du fuel vers d'autres modes de chauffage (gaz, chaudières bois) suscite des demandes d'aides financières, notamment pour la cogénération avec les chaudières à gaz. Il paraît utile et assez urgent d'avoir une réflexion globale sur ces productions sous serres pour voir quelles évolutions la Région veut encourager, et pas nécessairement dans le sens de contourner la nature en produisant chez nous sur les 4 saisons les mêmes fruits et légumes. Ainsi, et à l'instar des huitres triploïdes, arriver à produire en Bretagne la « tomate des 4 saisons » ne nous semble pas être un objectif à atteindre.

Certaines pratiques agricoles (sous serres ou en pleine terre, ainsi qu'en élevage) se traduisent encore par des atteintes à l'environnement que certaines actions et financements de la Région essaient, tant bien que mal, de corriger. Probablement dans le domaine agricole et agro-alimentaire, s'est-on enfermé trop longtemps dans une politique de l'offre plutôt que de se pencher sur la demande.

Pourtant la demande des consommateurs pour une agriculture de proximité fournissant des produits sains, en harmonie avec la nature et les saisons, à l'origine contrôlée, existe bel et bien et ne demande qu'à se développer.

Dans ce cadre, par exemple le développement de l'agriculture biologique et herbagère prend toute sa part, non pas d'une manière marginale, mais de façon ambitieuse pour devenir un jour visible au-delà des niches dans lesquelles on la confine aujourd'hui. La loi « Grenelle I » fixait un objectif de 6 % de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique en 2012 et 20 % en 2020. Nous en sommes encore loin avec nos 3,9 % en Bretagne en 2012.

La stratégie de la Région de développement des circuits courts, et de valorisation de tous les labels de qualité, ancrés sur les territoires nous paraît aller dans le bon sens.

Ainsi, le Plan Protéines du Grand Ouest prend tout son sens. Car pour garantir des produits sains aux consommateurs, il est nécessaire de prendre en compte la chaîne en aval, mais aussi en amont, et de se mettre progressivement à l'abri des importations de soja trop souvent OGM. L'herbe est un fourrage équilibré favorable à l'autonomie alimentaire des exploitations. Il est donc logique que la Région soutienne son développement.

Monsieur le Président, nous savons que la voie est étroite car les pressions à l'intérieur comme à l'extérieur de notre Région sont très puissantes. Beaucoup voudraient faire payer à l'agriculture paysanne et à l'environnement la facture des velléités productivistes. Nous soutenons le fait que la Région poursuive la voie qu'elle a choisie pour se préparer à répondre aux besoins des générations futures, qu'elles soient urbaines ou rurales.

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE / SESSION DE FEVRIER 2014

SMBI et Aménagement du Port de Brest

Emile BIHAN, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Etant de fervents partisans des énergies renouvelables, nous ne pouvons que soutenir la volonté de la Région de doter le Port de Brest des aménagements nécessaires au développement des énergies marines renouvelables.

Pour le Syndicat Mixte Brest Iroise, nous notons dans les nouveaux statuts à l'article 3 que le syndicat mixte «par les acteurs qu'il réunit poursuivra son action au profit de la prospection économique au service de la valorisation des espaces nouvellement créés sur le polder ».

Il serait intéressant, à la fois pour les élus et pour le public, sur ce sujet de la prospection économique que soient clarifiés les rôles des différents acteurs et surtout le rôle de leadership chargé de négocier avec les industriels des énergies marines les futures implantations industrielles à Brest.

Ceci étant dit, nous approuvons, ainsi que vous nous le demandez, Mr le Président, les termes des nouveaux statuts du Syndicat Mixte Brest Iroise.

Pour les aménagements du Port lui-même, il apparaît à la lecture des deux dossiers qui nous ont été soumis que sur le plan environnemental les mesures de précaution nécessaires sont prévues. Restera le challenge financier non négligeable de s'en tenir à l'estimation du coût des travaux, alors que celle-ci est déjà passée de 134 à 220 Meuros.

Avec ces remarques, nous votons les approbations et autorisations liées aux deux rapports relatifs aux travaux de développement du Port de Brest.

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE / SESSION DE FEVRIER 2014

Présentation de la Mission 4 / Education

Marie-Pierre Rouger, Vice-Présidente du Conseil Régional

La Mission IV s'attache à l'accueil des lycéennes et des lycéens de notre Région qu'il s'agisse du bâti ou des projets éducatifs.

Le programme mentionne un certain nombre de dispositifs renvoyant à des actions très concrètes dans les domaines de la santé et qualité de vie, le développement durable et l'agenda 21, l'ouverture au monde, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à l'égalité filles/garçons concrétisés par le dispositif Karta porté par notre collègue Gaëlle Le Meur.

Les jeunes des lycées, en particulier des filières professionnelles, participent grâce à notre soutien, à des événements culturels emblématiques en Bretagne et hors de la région. Citons Étonnants Voyageurs, le Goncourt des Lycéens, lycéens en Avignon.

Parce que la culture participe fondamentalement à la formation des jeunes et les place en articulation avec leur environnement, avec le monde dans lequel ils vivent, nous soutenons de nombreuses résidences d'artistes dans une approche territoriale.

La valorisation des filières professionnelles et technologiques se décline dans de nombreuses actions. Citons les parcours de formation, une entreprise dans votre lycée, avec une ouverture particulière dans ce budget à l'Economie Sociale et Solidaire.

Parce que la réduction des inégalités structure l'ensemble de nos actions, nous accordons une attention particulière aux projets éducatifs d'internat afin d'offrir plus à ceux qui ont moins et favoriser la réussite plurielle des jeunes de nos lycées.

L'aide aux familles à travers l'aide à l'achat des manuels scolaires, et l'aide aux premiers équipements pour les filières professionnelles, s'inscrit aussi dans notre volonté d'équité.

Nous avons, dans cette mission IV, le cadre bâti des lycées.

Notre priorité est de répondre aux évolutions d'effectifs. Je rappelle que lors du vote du budget 2013, nous avons acté qu'il était nécessaire de mobiliser au moins 90 M d'euros entre 2013 et 2018 pour adapter les capacités d'accueil des lycées.

Nous proposons donc le doublement de la capacité d'accueil du lycée de Bain de Bretagne, la restructuration du lycée de Monfort, divers travaux au lycée Théodore Monod du Rheu, l'extension et la modernisation du lycée Pierre Mendès France, des adaptations au lycée Jean Macé de Rennes.

Par ailleurs, au lycée Henri Avril de Lamballe, l'effectif prévu de 1300 élèves à la rentrée scolaire 2016 conduit à programmer une extension des salles d'enseignement et à repenser le service de restauration.

Un nouveau lycée professionnel est en construction à Saint Malo afin d'accueillir 300 élèves et proposer 100 places d'internat. L'ouverture est prévue en 2015.

Le concours d'architecture pour la conception du lycée de Ploërmel sera lancé en 2014 sous réserve du vote favorable de notre Assemblée et de la décision de l'Etat à doter l'établissement des postes nécessaires pour son fonctionnement technique et administratif.

Pour revenir au Pays de Rennes, j'ai donc précisé que nous étions en capacité de répondre à l'évolution des effectifs jusqu'en 2019 (2000 élèves de plus attendus).

Pour les 2000 élèves supplémentaires attendus de 2019 à 2023, il convient d'affiner les données démographiques pour localiser le nouveau lycée qui sera nécessaire. Ce travail est en cours avec les services du rectorat et les collectivités. Une décision de ce point de vue interviendra au deuxième semestre 2014.

L'investissement pour les lycées se traduit également par la réhabilitation ou la construction d'espaces sportifs en concertation avec les communes ou les communautés de communes.

Outre cette priorité du PPI pour répondre aux besoins d'accueil des lycéens, nous accentuons dans ce budget la question de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Les lycées participent de façon significative à la transition énergétique et aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Il reste encore beaucoup à faire. Une méthodologie d'intervention pour les lycées les plus énergivores est proposée dans ce budget.

Cette amélioration globale du patrimoine des lycées intègre aussi la priorité liée à l'accessibilité, la sécurité, la question du numérique. Nous progressons notamment sur les outils et moyens nécessaires pour assurer la maintenance informatique nous inscrivant en cela dans la loi Peillon qui a éclairci ce point et nous amène à travailler encore plus étroitement avec les équipes du rectorat.

Concernant l'investissement pour les lycées, nous avons également dans cette Mission IV la participation aux investissements immobiliers dans les établissements privés répartis en trois réseaux : la Fédération Régionale des MFR, le CREAP et le CAEC, et nous avons de plus le réseau Diwann.

Bien sûr, ces constructions dans les lycées s'accompagnent d'équipements conséquents, économes en énergie, facilitant le travail des agents pour l'exercice de nos compétences à savoir l'accueil, l'entretien, l'hébergement et la restauration. Fonctions dont on sait combien elles sont vitales pour les lycées.

Je tiens à souligner ici la grande compétence de nos équipes dans les lycées sans oublier les EMAT très impliquées à la fois dans les interventions d'urgence mais aussi dans la prévention des diverses perturbations qui peuvent intervenir dans les établissements.

Concernant la restauration, nous poursuivons la démarche d'introduction des produits bios ou non OGM, issus des territoires de proximité.

Les démarches qualités s'intéressent aussi à la formation. Citons deux principales d'entre-elles. Qualycées pour les filières professionnelles. Une démarche rigoureuse et exigeante qui intègre une nouvelle culture professionnelle dans différents champs d'activité et qui intègre l'empreinte carbone, les questions de santé-environnement et d'efficacité énergétique.

Je voudrais mentionner aussi la mise en œuvre des Contrats d'Autonomie et de Progrès pour une agriculture plus économe et autonome, performante. Projet conduit avec mon collègue Michel Morin.

Voici donc, Monsieur le Président, et chers collègues, les grands axes de cette Mission IV dont les actions concrètes s'inscrivent dans une démarche de progrès permanente et qui permet aux jeunes de nos lycées de bénéficier d'une formation de qualité, mais aussi d'une éducation d'ouverture au monde, d'une éducation à l'importance de l'engagement pour le bien vivre ensemble. Les points forts de notre projet éducatif régional sont particulièrement incarnés par le Conseil Régional des Jeunes lycéens et apprentis de Bretagne. Une Assemblée dynamique, conviviale et qui participe à construire le bien commun de notre Région pour leur propre avenir et celui des Bretonnes et des Bretons.

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE / SESSION DE FEVRIER 2014

Lycée de Ploermel,

Marie-Pierre Rouger, Vice Présidente

Le projet qui vous est proposé est important et s'appuie sur 3 enjeux :

- La dynamique de la croissance de la population lycéenne dans notre région et , en l'occurrence, plus particulièrement dans le Pays de Ploermel.
- Le renforcement de l'offre de formation initiale sur ce territoire.
- La possibilité pour les familles de faire le choix d'un service public d'éducation.

Du point de vue de la méthode, après un travail conséquent avec l'ensemble des partenaires, dont bien sûr, les parents d'élèves et les équipes du rectorat, la Région a commandé une première étude en 2007 afin de voir précisé le nombre d'élèves scolarisables dans les lycées publics à Ploërmel, ainsi que les distances et le temps de transport entre le lieu de résidence des familles et le lycée.

Il s'est révélé que Ploërmel est la deuxième commune en France la plus éloignée de l'offre publique.

En 2012, une deuxième étude a permis d'aller plus loin sur deux aspects :

- Le potentiel d'élèves scolarisables dans ce nouvel établissement.
- La définition d'une carte de formation permettant de valider une offre publique attractive et innovante dans le réseau de l'enseignement public.

Il s'agissait de voir également la complémentarité et les possibilités de travail en réseau avec les autres lycées et de mesurer l'impact de ce nouvel établissement pour les autres établissements du secteur.

Il ressort de l'ensemble de ces données :

- Que la croissance de la population lycéenne de 2011 à 2021 sera de 9 % sachant que ce pourcentage ne tient pas compte du solde migratoire positif que connaît la Bretagne depuis plusieurs années et qui s'intensifie avec le temps.
- Autre donnée importante : une augmentation de la population du Pays de Ploërmel de 9 points supérieurs en pourcentage à celle de la région.

Le potentiel actuel des 566 lycéens estimé pour ce lycée public de Ploërmel dans le cadre du scénario médian devrait progresser d'environ 150 élèves d'ici à 2030.

Quant à la carte des formations, il convient évidemment de poursuivre le dialogue avec les partenaires éducatifs. Une constante se dégage cependant pour proposer aux jeunes et aux familles l'ensemble des filières de l'enseignement général, à savoir L, ES et S.

S'agissant des filières technologiques, les choix restent à affiner ainsi que dans le domaine des langues vivantes.

L'ensemble des données quant à la croissance démographique, quant à l'égalité des chances qui se traduit par une égalité d'accès aux différentes filières de formation et au libre choix des familles du point de vue du service public, permet aujourd'hui de proposer à l'Assemblée la construction d'un lycée public à Ploërmel, exemplaire du point de vue de la performance environnementale, du point de vue pédagogique, notamment pour les usages du numérique pour favoriser l'autonomie et contribuer à la réussite de tous.

L'hypothèse de 700 élèves se traduirait par un coût estimé à 25 M d'euros pour ce lycée.

Les prochaines étapes opérationnelles seront :

- De recueillir l'accord du Préfet.
- Celui de la commune ou de la Communauté de Communes concernée par l'implantation de ce lycée.
- Toutes les procédures liées à la construction d'un nouveau lycée.